



Quels moyens d'alerte sont testés dans mon lieu de résidence lors de la journée nationale de l'alerte?

Les communes sont libres de participer à la journée nationale de l'alerte et de tester les moyens d'alerte. Les moyens d'alerte existants sont testés en fonction de leur disponibilité et de leur possibilité d'utilisation. Renseignez-vous à l'avance auprès de votre commune pour savoir si celle-ci prévoit de donner l'alerte sur place lors de la journée nationale de l'alerte et avec quels moyens. Ainsi vous pouvez vous y préparer et idéalement informer aussi les autres.

Que signifie les signaux des sirènes?

Alerte en cas de danger:

Signal sonore d'une minute (tonalité montante et descendante)



Branchez-vous sur une station de radio et surveillez les annonces.

Fin de l'alerte:

Signal sonore continu d'une minute

Il n'y a plus de danger.

Vous trouverez de plus amples informations sur la journée nationale de l'alerte et sur le thème de l'alerte à la population sur les sites suivants:

www.bundesweiter-warntag.de
www.warnerung-der-bevoelkerung.de
www.bbk.bund.de



Dieses Projekt wird aus Mitteln des Fonds für die Innere Sicherheit der Europäischen Union kofinanziert.

Contact:

Office fédéral pour la protection des populations et l'assistance en cas de catastrophe
Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe (BBK)
Provinzialstrasse 93
53127 Bonn
Postfach 1867
53008 Bonn
Telefon: +49(0)228-99550-0
poststelle@bbk.bund.de

© BBK 2022



WARNUNG DER BEVÖLKERUNG
Ein Bund-Länder-Projekt

Journée nationale de l'alerte



#Warntag
WIR WARNEN DEUTSCHLAND



Journée nationale de l'alerte

La journée nationale de l'alerte a lieu tous les ans le deuxième jeudi du mois de septembre. Cette journée d'action de la Fédération et des Länder poursuit deux objectifs principaux:

- Dans le cadre d'un exercice commun, la Fédération et les Länder ainsi que les arrondissements (Kreise), les villes indépendantes et les communes qui y participent testent à partir de 11 heures leurs différents moyens d'alerte ainsi que les procédures techniques en cas d'alerte. Cela permet de détecter les points faibles du système d'alerte, de les corriger par la suite et de rendre ainsi le système plus stable et plus efficace en cas d'urgence.
- Il s'agit de sensibiliser les gens en Allemagne à l'alerte à la population et aux différents canaux d'alerte.

Plus vous serez familiarisé/familiarisée avec le sujet, plus vous pourrez agir et vous protéger de manière autonome et efficace en cas de danger.

Pourquoi suis-je alerté/alertée?

Des sinistres majeurs et des situations dangereuses mettent en péril votre sécurité ainsi que celle de votre famille, de vos proches, de vos amis, de vos concitoyens, et éventuellement de vos biens. En cas de danger sur place, vous serez alerté/alertée à temps afin que vous puissiez vous préparer au danger et agir en conséquence.

De quels dangers suis-je alerté/alertée

- Dangers naturels (inondations ou tremblement de terre)
- Intempéries (tempêtes violentes, orages ou vagues de chaleur)
- Fuites de substances toxiques
- Panne d'approvisionnement (par exemple en énergie, eau et télécommunications)
- Agents pathogènes
- Grands incendies
- Violence armée et attaques
- Autres dangers imminents (comme les opérations de déminage)

Qui m'alerte?

- La Fédération (en cas de défense)
- Les Länder (en cas de catastrophe ou de danger à l'échelle des Länder)
- Les villes, arrondissements et communes (par le biais des autorités compétentes tels le service de protection civile, le service du maintien de l'ordre public (Ordnungsamt) et l'autorité sanitaire)
- Le service météorologique allemand (DWD)
- Les portails des inondations des Länder



Par quels moyens suis-je alerté/alertée? Quels sont les moyens d'alerte?

Dans la mesure où une alerte contient des informations très importantes, elle doit donc toucher le plus grand nombre possible de personnes. C'est pourquoi une alerte peut être diffusée par différents moyens ou canaux, par exemple:

- La radio et la télévision
- Les sites internet
- Les applications d'alerte, par exemple NINA (l'application d'information de la Fédération en cas de catastrophe)
- Les réseaux sociaux
- Les sirènes
- Les voitures à haut-parleur
- Les panneaux d'affichage numériques urbains
- Les autorités, la famille, les amis et les voisins



Que puis-je faire?

Pour chaque alerte vous recevez en général des recommandations sur ce que vous pouvez faire pour votre propre protection ou bien sur l'endroit où vous pouvez obtenir de plus amples informations.

